

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Service navigation de la Seine*

**Décision du 18 juillet 2008 portant délégation de signature  
(aménagement et réduction du temps de travail)**

NOR : *DEVT0818964S*

Le chef du service navigation de la Seine,

Vu le décret n° 84-972 du 26 avril 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement exerçant certaines fonctions ;

Vu le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil, chef du service navigation de la Seine ;

Vu le règlement intérieur du service navigation de la Seine, notamment ses articles 4.3.1., 7 et 9.3. ;

Vu le calendrier annuel des chômages ;

Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dérogations aux garanties minimales de travail et de repos.

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au chef de service, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I à l'effet de signer toutes décisions relatives au dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dans la limite toutefois de 40 heures mensuelles en moyenne annuelle et toutes décisions relatives à la fixation des dérogations aux garanties minimales de travail et de repos fixées au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé dans les conditions mentionnées par le décret du 22 février 2002 susvisé.

Article 2

Toute décision prise par le directeur délégué, l'adjoint au chef de service, les chefs d'arrondissements territoriaux et les chefs de services fonctionnels, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, sera transmise en copie au secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissements territoriaux et des chefs de services fonctionnels, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> est dévolue, dans la limite de leurs attributions, aux adjoints des chefs d'arrondissements territoriaux et aux adjoints des chefs de services fonctionnels suivants dont les noms figurent en annexe II.

Article 4

**Recours à l'astreinte**

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité et aux chefs de subdivisions territoriales, dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer toutes décisions relatives au recours à l'astreinte.

Article 5

Toute décision prise par les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 4 de la présente décision, sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

#### Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité ou des chefs de subdivisions territoriales dont les noms sont indiqués en annexe III, la délégation prévue à l'article 4 est dévolue, dans la limite de leurs attributions, au directeur délégué, à l'adjoint au directeur, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I.

#### Article 7

##### **Modalités 1 et 4 du règlement intérieur**

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au chef de service, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels, dont les noms sont indiqués en annexe I, ainsi qu'à tous les chefs d'unité, chefs de subdivisions territoriales, dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer toutes décisions relatives à la fixation des jours de repos dans le cas de la modalité 1 et toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être prises les 5 jours RTT restants dans le cas de la modalité 4.

#### Article 8

Toute décision prise par les chefs d'unité ou les chefs de subdivisions territoriales, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 7 de la présente décision, sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux ou chefs de services fonctionnels.

#### Article 9

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 20 décembre 2007.

#### Article 10

Le secrétaire général du service navigation de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 18 juillet 2008.

*Le chef du service navigation de la  
Seine,  
M.-A. Bacot*

#### ANNEXE I

M. Thomas-Bourgneuf (Gaston), directeur délégué du service navigation de la Seine.  
M. Mercenier (Emmanuel), adjoint au chef du service navigation de la Seine.  
M. Le Dall (Jean), secrétaire général.  
M. Vilbe (Eric), adjoint au secrétaire général.  
M. Coudret (Alain), chef du service gestion de la voie d'eau.  
M. Berbain (Antoine), chef du service techniques de la voie d'eau.  
Mlle Blanc (Stéphanie), chef du service eau et environnement.  
M. Michon (Francis), chef du service sécurité des transports.  
M. Racana (Guy), chef du service du développement des affaires domaniales.  
M. Delattre (Eric), chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine.  
Mme Lasserre (Lucette), chef de l'arrondissement Seine-Amont.  
M. Brygo (Yves), chef de l'arrondissement Picardie.  
M. Gommeaux (Michel), chef de l'arrondissement Champagne.

#### ANNEXE II

M. Vaillant (Didier), adjoint au chef de service du SDAD.  
M. Gaber (Jean), adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine.  
M. Beaurain (Didier), adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont.  
M. Bergere (Jean-Michel), adjoint au chef de l'arrondissement Picardie.

#### ANNEXE III

## **Direction**

Mme Spinner (Corinne), chargée de communication.

### **Secrétariat général**

Mlle Henry (Florence), chef du bureau du personnel et des salaires.

M. Blanes (Rémy), chef du bureau de la formation et des concours.

M. Beinat (Philippe), chef du bureau de la comptabilité centrale.

M. Lebreton (Thierry), chef du parc auto Picardie.

### **Service gestion de la voie d'eau**

M. Boucault (Julien), chef de la subdivision politique technique.

M. Leitz (Gérard), chef de la subdivision gestion du trafic.

Mme Grazian-Courbon (Isabelle), chef de la subdivision bathymétrie et signalisation.

### **Service technique de la voie d'eau**

Mme Richer (Nathalie), chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes.

M. Gohin (Vincent), chef de la subdivision études et travaux 1.

M. Isidore (Grégoire), chef de la subdivision études et travaux 2.

M. Cattenoz (Didier), chef de la subdivision études et travaux 3.

M. Chardaire (Olivier), chef de la subdivision études et travaux 4.

### **Service eau et environnement**

M. Quemener (Jean-Marie), chef de la subdivision qualité et police des eaux.

Mme Minglis-Chauvel (Muriel), chef de bureau animation des actions territoriales.

### **Service sécurité des transports**

Mme Briens (Myriam), chef de bureau police de la navigation.

Mme Raffin (Sylvette), chef de bureau sécurité des bateaux.

Mme Loga (Lénaïg), chef de bureau des autorisations administratives.

### **Service du développement et des affaires domaniales**

M. Vaillant (Didier), chef du pôle financier.

M. Ziza (Jean-Claude), chef du pôle économique.

### **Arrondissement des Boucles de la Seine**

M. Gaber (Jean), adjoint au chef de l'arrondissement.

Mlle Bassery (Cécile), chef de la subdivision de Suresnes.

M. Demeusy (Cyril), chef de la subdivision de Pontoise par intérim.

M. Dufлот (Alain), chef de la subdivision d'Amfreville.

Mme Cocchio (Magali), chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures.

M. Girard (Thierry), chef de la subdivision ingénierie et signalisation.

### **Arrondissement Seine-Amont**

M. Beurain (Didier), adjoint au chef de l'arrondissement.

M. Tournette (Daniel), chef du bureau d'études et travaux.

M. Bouriot (François), chef de la subdivision technique.

M. Jaxel-Truer (Luc-André), chef de la subdivision de Joinville.

M. Fouquart (Xavier), chef de la subdivision de Meaux Picardie.

Mme Terracher-Beard (Dominique), chef de la subdivision de Melun.

M. Chartier (Lionel), chef de la subdivision de Sens.

M. Roger (Patrick), chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine.

M. Fouquart (Xavier), chef de la subdivision de Paris.

### **Arrondissement Picardie**

M. Bergère (Jean-Michel), adjoint au chef de l'arrondissement Picardie.

M. Schmitt (Eric), chef de la subdivision de Compiègne.

M. Chantrelle (Bernard), chef de la subdivision de Péronne.  
M. Chantrelle (Bernard), chef de la subdivision de Saint-Quentin Picardie.  
M. Steinmann (Emmanuel), chef du pôle eau et environnement et SPC.

### **Arrondissement Champagne**

M. Herman (Antoine), chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne.  
Mme Honnons (Virginie), chef de la subdivision de Château-Thierry.  
M. Herbin (Claude), chef de la subdivision de Reims.